Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213501604-20261016-452026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LOUTEHEL
35330

N°45/ 2026

L'an deux mil vingt-six, le six octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement élu et légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal GUERRO.

DATE D'AFFICHAGE :
29/09/2026

Etaient présents :
ROUSSEL Céline, CAUCHE Christian, BOUCARD Joël, JEGU Marie, METAYER Pascal, CORDUAN Brianne, LE CROM Tiffany, AUBERT Eric, CORDUAN Frédéric, HERVÉ Anaïs,

Étaient absent :

NBRE DE CONSEILLERS : 11
PRESENTS : 11
ABSENTS : *0*

Monsieur BOUCARD Joël a été désignée secrétaire de séance.

VALIDATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE-DAME DE PLÉLAN-LE-GRAND 2026/2027.

Monsieur Le Maire informe le conseil du coût de la participation de la commune aux frais de fonctionnement à l'école privée Notre-Dame de Plélan-Le-Grand pour 1 élève en primaire en 2026-2027.

Le coût moyen Départemental est de **493 €** pour les primaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à effectuer le règlement pour l'élève de Loutehel scolarisés en primaire en 2026/2027.

La commune versera à l'école Notre-Dame de Plélan-Le-Grand, **493 € x 1 = 493 €** pour l'élève en primaire en 2026/2027.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
P.GUERRO